

*Patrick Focant et Jean-François Miennee*

# **L'ÉTHIQUE ENTRE ALTRUISME ET UTOPIE OU LA QUESTION RELATIVE « AU BON, AU VRAI, AU JUSTE »**

## **Prologue**

**L**es théories de l'évolution, dans leur extrême complexité, nous apprennent que la sélection naturelle synthétise différents points de vue, celui du gène, celui de l'individu, celui de la culture... (Clavien, 2008)

Cette mise en perspective illustre une compétition pour l'adaptation des organismes à leur environnement.

Les disciplines (Changeux, 1998) se confrontent donc et s'affrontent pour l'émergence d'une vérité compréhensive et explicative sur notre nature profonde et ses facultés adaptatives pour vivre, se reproduire, se projeter, élaborer des stratégies... notamment essentiellement, en termes de fitness, c'est-à-dire au regard de la survie et de la reproduction.

L'homme depuis son apparition sur la planète déplace donc un curseur qui voyage de l'animalité à la culture, pouvant s'exprimer parfois dans la barbarie au regard de niches écologiques : idéologies ou finalités diverses à défendre ou conquérir (Cyrulnik, 1994).

Défections, opportunités, coopérations, exactions sont alors autant de jeux d'acteurs nous rappelant le Léviathan de Thomas Hobbes et son fameux : « l'homme est un loup pour l'homme »... posant de fait les nécessaires fondements à la fois d'une autorité supérieure dans un état

## II

de droit, mais aussi d'une instance réflexive, un idéal type apte à nous sortir de la préhistoire de l'esprit humain (Morin, 2004).

S'il apparaît que l'évolution ait doté l'Homme d'une capacité à l'organisation sociale, il en a pour sa part conçu un produit dérivé : la morale... dont certains considèrent qu'elle renvoie à des valeurs normatives, par trop catégoriques et non universelles, car s'imposant sans respect des cultures (Morin, 2004).

D'autres voix se sont alors élevées, aux profits de valeurs fondamentales et par conséquent de droits visant à l'universalité.

L'éthique, peut donc alors être considérée, comme étant le domaine de réflexion qui concerne toutes les questions en rapport avec la dignité humaine, autrement dit une discipline se donnant pour but d'éclairer bonnes pratiques et bonnes conduites, notamment dans le cadre de rapports asymétriques, et interrogeant de fait la question « du bon, du vrai, juste » relative aux affaires humaines.

Pour Edgar Morin (2004), l'éthique se trouve à la croisée de trois sources :

- au niveau individuel, une source intérieure : le Devoir ;
- au niveau sociétal, une source extérieure : la Culture ;
- au niveau anthropologique, une source antérieure : l'héritage génétique autrement dit l'appartenance à la même espèce.

Aujourd'hui, nous pouvons suggérer que dans nos organisations, la préoccupation éthique serait bel et bien la conscience d'une société démocratique, la recherche de sens dans un monde laïque (Morin, 2004) engageant la responsabilité individuelle, collective, institutionnelle au regard d'un certain universalisme : Les droits fondamentaux.

Il semblerait donc que le champ d'application de l'éthique soit celui du statut d'être humain comme principe de réflexion au sein de nos institutions et de notre culture...

De fait, si nos organisations sont un espace de relations, un champ d'affrontements et de coopérations où chacun tente de maximiser ses profits et minimiser ses pertes, c'est bien dans cette perspective de stratégies, d'enjeux, de régulations diverses et d'accord, que se dessine l'exigence d'approcher et de conceptualiser « l'objet éthique », afin de lui transférer une opérationnalité, c'est à dire : décliner méthodologiquement

une ligne de traduction en ce qui concerne la rencontre entre un environnement, une organisation, des acteurs, des ressources, une évaluation et une décision.

### Éthique et **action sociale**

Nous pouvons considérer que, l'action sociale, qui a pour but de réduire les dysfonctionnements et les inégalités afin de permettre le vivre ensemble au regard des lois républicaines, est un outil de socialisation au service de la construction d'une conscience citoyenne, dont la loi du 2 janvier 2002 serait à la fois la colonne vertébrale et le trait d'union entre différents acteurs, voire différentes instances.

En effet, cette loi du 2 janvier 2002 est un facteur de positionnement éthique, car elle démultiplie au niveau individuel le concept de « démocratie solidaire et représentative » qui en constitue le fondement au regard de la chaîne des projets. Elle s'appuie sur :

- un cadre idéologique : le contrat social ;
- un cadre politique et législatif ;
- un cadre institutionnel ;
- des outils concrets comme par exemple le projet personnalisé ;
- la représentation des usagers...

#### **La responsabilité éthique**

Cette notion de responsabilité éthique implique de considérer les acteurs de l'action sociale, comme autant d'individus garants à la fois du cadre législatif, du fonctionnement institutionnel au regard des missions, du droit et du respect de la dignité humaine, dans le cadre de rapports asymétriques.

Nous percevons ici que dans nos institutions, cette homéostasie s'opère à la croisée :

- des valeurs républicaines ;
- des droits fondamentaux ;
- des missions de service ;
- de la loi du 2 janvier 2002.



### De la question « du bon, du vrai, du juste »

Nous sommes ici au cœur de la réalité humaine qui définit ses rationalités : en valeurs et/ou en finalités, illustrant ainsi les logiques d'action de chacun.

En effet, au regard de notre pratique, il apparaît tout à fait raisonnable d'affirmer que la question de l'éthique est fortement influencée par le facteur humain... par un ensemble de « curseurs » dépendants des acteurs et de leurs ressources :

– le bon, dont la source est la morale ;

Ou la question de ce qui ne nuit pas à l'homme, à sa famille, à sa communauté, à la société... à l'espèce humaine ;

– le vrai, dont la source est la science ;

Ou la question de la connaissance, de l'expertise ;

– le juste, dont la source est la loi ;

Ou la question du droit, de la justice... ce qui est légal, égalitaire... équitable ?

## Les bonnes pratiques se nourrissent d'une **réflexion éthique**

L'ANESM (1) produit un certain nombre de guides dits de « Recommandations de bonnes pratiques », destinés aux professionnels des institutions sociales et médico-sociales.

L'objectif de ces guides est d'harmoniser « les manières de faire » dans un champ professionnel, de façon à ce qu'elles soient conformes à un certain nombre de critères.

La loi de janvier 2002 impose sept outils, aux établissements sociaux et médico-sociaux, qui permettent de concevoir et mettre en œuvre le travail et les pratiques, de telle sorte qu'ils correspondent au mieux à ces critères, afin que les prestations délivrées aux bénéficiaires soient de qualité et personnalisées.

Qualifier une pratique de bonne relève du jugement, donc de l'évaluation... il s'agit alors de mesurer, par conséquent d'utiliser un outil de mesure, puis d'attribuer une valeur (Hadjji, 1989).

Dans le cas de l'évaluation « critériée », le référentiel constitue cet outil, qui à lui seul ne permet pas de dire si une pratique est bonne.

En effet, cet outil doit préciser son objectif et doit s'articuler à un questionnement éclairé.

---

(1) Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux médico-sociaux. « Les missions de l'ANESM sont directement issues des obligations faites aux ESSMS (évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux) qui sont tenus de mettre en place une évaluation en continu de leurs activités et de la qualité des prestations qu'ils délivrent. Les évaluations se conduisent, selon l'article L 312-8 du CASF, notamment au regard des procédures, références et recommandations de bonnes pratiques validées ou élaborées par l'Agence.

Les établissements et services doivent en effet rendre compte tous les 5 ans aux conseils généraux et/ou à l'État, et sont tenus de faire procéder à des évaluations externes par un organisme habilité par l'Agence. La deuxième mission de l'Anesm consiste donc à habilitier des organismes extérieurs qui procéderont à l'évaluation externe à laquelle sont soumis les ESSMS. Les deux principales missions de l'Agence sont ainsi de fournir aux ESSMS les conditions pour que l'évaluation de leurs activités et de la qualité de leurs prestations soit mise en œuvre et que les autorités qui les ont autorisées soient destinataires de ces résultats. Ce dispositif est par ailleurs directement connecté à la décision de renouvellement de l'autorisation de l'établissement ou du service. En effet, l'article L 313-1 précise que cette décision de renouvellement est exclusivement subordonnée aux résultats de l'évaluation externe réalisée par un organisme habilité par l'Agence, selon un cahier des charges défini par le décret n° 2007-975 du 15 mai 2007 ».

## VI

L'éclairage éthique complète donc, en une nécessaire référence à un système représentatif de l'humain dans l'action : la question « du bon du vrai du juste », inhérente à chaque analyse contextuelle.

En effet, la petite lumière de l'éthique s'actualise dans les comportements sociaux des individus.

Elle participe, par conséquent à guider les comportements et les pratiques, qui se doivent d'être conformes à des normes, des règles, des valeurs, une culture...et à interroger celles-ci.

Les pratiques professionnelles sont constituées d'attendus : la formation professionnelle, la socialisation dans les milieux professionnels (Dubar, 1991), ainsi que la culture d'entreprise permettant de construire un individu « idéalement typé et idéellement typé », dont les comportements et les pratiques correspondront à ce que le champ professionnel en attend.

Les fondements de ce que l'on appelle bonnes pratiques passent par un questionnement de l'éthique, et le balisage de celle-ci. Le questionnement est en soi une pratique éthique, lui conférant par nature, une œuvre nécessairement inachevée se différenciant de la déontologie, qui pour sa part, codifie afin de stabiliser... il s'agit finalement d'établir une réflexion à la croisée de l'abstraction, du devoir et du libre arbitre.

## **Pour définir la pratique** : des éléments sociologiques

Les voies de l'individu sociologique sont multiples : **la socialisation, la culture, l'éducation.**

Les différents courants de la sociologie envisagent l'être social en fonction de leurs paradigmes propres : agent, acteur, sujet, et renvoient à des cadres de références, des théories, des concepts spécifiques.

La notion de pratique a été conceptualisée par Pierre Bourdieu (1972) dans le cadre de recherches anthropologiques et sociologiques. Sa théorie de la pratique s'articule avec les concepts de champ et d'habitus.

Une pratique est une manière de faire, incarnée, liée à un contexte d'interactions et de forces entre des acteurs qui acquièrent des habitudes

liées à des déterminants identitaires. La pratique peut être décrite par les acteurs ou considérée par un observateur. La manière de faire est liée à ce que l'on appelle des logiques d'action.

Les logiques d'actions peuvent être identifiées à travers l'étude des processus d'action, ou, pour reprendre un terme piagétien : les schèmes d'action.

Ces éléments de définition sont sociologiques... mais, qu'est-ce qu'une bonne pratique ?

Nous pouvons dire que « Bonne » est un qualificatif qui confère une qualité au mot pratique.

« Bonne » peut-il alors dire juste... adapté ?

Si tel est le cas, cette idée du « juste, adapté » peut se résumer par le principe de congruence, autrement dit : ce qui convient... ce que la science de l'évaluation appelle des référents.

Une pratique bonne pourrait alors être une pratique qui correspond à un prototype.

Le prototype étant composé de référents, les référents sont donc les éléments constitutifs du prototype, éléments qui doivent être présents pour qu'il y ait correspondance entre ce que l'on fait et le modèle souhaitable à atteindre, entre les référents et les référés, donc entre la pratique et la bonne pratique.

Dans la pratique, les professionnels et les outils de la loi produisent une certaine « manière de faire »... les outils sont présentés par la loi et par les guides de l'ANESM comme des objets qui pourraient être vecteurs de pratiques dites « bonnes »...

Cette approche nous renvoie au pilotage des « bonnes pratiques », et au filtre de la réflexion éthique qui établit les critères pour agir librement dans une situation pratique et faire le choix d'un comportement dans le respect de soi-même et d'autrui.

Aujourd'hui dans nos sociétés, la préoccupation éthique est bel et bien la conscience d'une société démocratique dans un monde en crise (Morin 2004) :

- fin de l'état providence ;
- réduction des protections sociales ;
- raréfaction des ressources ;

## VIII

– triomphe de l'économie de marché.

Autrement dit :

– l'individualisme ;

– le profit ;

– l'exclusion...

## Conclusion

La finalité de l'éthique fait donc d'elle-même une activité pratique. Il ne s'agit pas d'acquérir un savoir pour lui-même, mais d'agir avec la conscience d'une action sociétale responsable... à la hauteur d'enjeux cruciaux (Bouquet, 2003).

Même si aujourd'hui, l'action sociale se regarde comme une entreprise, il n'en demeure pas moins qu'elle n'est pas une entreprise comme les autres... elle témoigne à elle seule, au regard de notre mobilisation, en termes de financement public et/ou privé, de véritables choix de société. Elle est le creuset de l'expérience grandeur nature du prototype sociétal de l'avenir et de notre définition du concept : « d'humanité ».

Dans ce difficile équilibre, entre revendication individuelle et cohésion collective, les curseurs « du Bon, du Vrai, du juste » se déplacent donc en fonction de rationalités en valeurs ou en finalités, pour éclairer notre responsabilité et notre pratique professionnelle, en tant que garants du droit dans les débats autour de :

– La confidentialité ;

– La laïcité ;

– La participation ;

– La représentation ;

– La sexualité ;

– La violence ;

– Les droits fondamentaux de l'être humain...

Déjà dans « l'avenir d'une illusion », Sigmund Freud (1973) ne se méprenait pas sur le vernis civilisationnel, mettant le doigt finalement sur le premier combat à livrer : celui contre nous-mêmes, pour nous



permettre l'accès à la culture... inutile de citer ici Émile Durkheim (1995) ou Emmanuel Kant (1996) pour percevoir toute l'importance de l'éducation... mais autres temps autres mœurs !

Il restera pour conclure cet article à paraphraser Edgar Morin qui considère que l'éthique est sans salut, ni promesse, qu'elle n'est pas triomphante... mais résistante (Morin, 2004) ●

Patrick Focant est éducateur spécialisé.

Jean-François Miennée est enseignant  
et formateur à l'institut social de Lille.

## Bibliographie

Bouquet, Brigitte, *Éthique et travail social*, Paris, Dunod, 2003.

Bourdieu, Pierre, *Esquisse d'une théorie de la pratique précédée de trois études d'ethnologie Kabyle*, Paris : Droz, 1972

Changeux, Jean-Pierre, « Dans les neurosciences tout reste à découvrir » in *Science et Vie*, n° 975, *Inconscient*, décembre 1998, pp.192-195.

Clavien, Christine, *l'éthique évolutionniste : de l'altruisme biologique à la morale*, thèse de doctorat université de Neuchatel et université de Paris I-Panthéon-Sorbonne, école doctorale de philosophie, 2008.

Cyrułnik, Boris, « L'homme (malheureusement)

n'est pas un loup pour l'homme » in *Sciences Humaines hors série* n° 5, *Les liens sociaux invisibles*, mai-juin 1994.

Dubar, Claude, *La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles*, Paris, A. Colin, 1991.

Durkheim, Émile, *Éducation et sociologie*, Paris, PUF, 1995.

Freud, Sigmund, *L'avenir d'une illusion*, Paris, PUF, 1973.

Hadji, Charles, *Évaluation, les règles du jeu*, Issy-les-Moulineaux, ESF, 1989.

Kant, Emmanuel, *Réflexions sur l'éducation*. Paris, Vrin, 1996.

Morin, Edgar, *La méthode 6, l'éthique*, Paris, Seuil, 2004.

Spencer, Herbert, *Les bases de la morale évolutionniste*, Paris, Félix Alcan, 1885.